

Psychologues scolaires : journée d'actions le 2 avril.

« Il y a urgence à discuter des enjeux de la psychologie dans le système éducatif et à alerter sur le devenir des psychologues de l'Éducation nationale car nous sommes dans l'incertitude », explique Françoise Dalia, responsable du collectif national de psychologues du SNUipp-FSU, mercredi 23 mars 2011.

Sept organisations de psychologues de l'Éducation nationale, syndicales et associatives, organisent samedi 2 avril 2011, une « [journée](#) pour la défense des missions et du rôle des psychologues des premier et second degrés » .

Les sept organisations appellent à la création d'un « service de psychologie de la maternelle à l'université », qui entérinerait « une vraie reconnaissance de la place des psychologues au sein de l'école » et « la garantie d'un personnel qualifié ». Car aujourd'hui, « les choses sont éclatées », relève Catherine Remermier, secrétaire nationale du Snes-FSU : « Les psychologues du premier degré ont été raccrochés à l'adaptation scolaire et les conseillers-d'orientation psychologues du second degré à l'orientation et l'insertion. » Elle voit là « une manière réductrice de considérer les missions » des psychologues de l'Éducation nationale.

« MISE EN EXTINCTION »

Nicole Marut, secrétaire générale de la Société française de psychologie, souligne « les contradictions du ministère » qui « loue sans cesse l'importance de l'individualisation, de l'épanouissement personnel des élèves » et qui en face, « réduit les moyens en personnels psychologues voire les supprime dans certains cas ». De son côté, Véronique Le Mézec, vice-présidente de l'Afpen, rappelle que le schéma d'emplois 2011-2013 définit comme l' « un de ses treize leviers, la mise en extinction des psychologues dans le premier degré ».

Dans le premier degré, « le vivier de psychologues est en train de s'éteindre », affirme Daniel Tramoni, de l'Afpen. « Il y a cinq ans, on comptait 250 départs en stage dans le cadre du Deps, notre diplôme. Il n'y en avait plus que 108 l'an dernier et il y en aura 95 à la prochaine session. »

CLARIFICATION NÉCESSAIRE

En outre, la masterisation de la formation des enseignants crée « le trouble » : actuellement, les psychologues du premier degré sont assimilés au corps des professeurs des écoles, et doivent avoir exercé le métier d'enseignant avant de passer le Deps. « Il nous faudrait donc un master 2 en psychologie et un master 2 en éducation dans le cadre de la masterisation », explique Véronique Le Mézec. « Nous voulons pour notre part être recrutés comme les autres psychologues, avec pour seul diplôme un master 2 de psychologie, pour que l'ambiguïté statutaire des psychologues du premier degré soit enfin levée. » Luc Chatel doit « rendre ses décisions d'ici à la fin mars sur la nouvelle formation des psychologues du premier degré et sur l'organisation du recrutement », précise Françoise Dalia, du SNUipp-FSU.

RISQUE D'EXTERNALISATION

Dans le second degré, les COP disposent, eux, d'un « statut » et sont recrutés sur concours au niveau licence. « Mais de 250 recrutements par an on est passé à 50 ces trois dernières années

et nous avons perdu 600 postes de titulaires », déplore Catherine Remermier. « Entre 2013 et 2015, le corps aura perdu 50 % de ses effectifs. » D'après la secrétaire nationale du Snes, « cinq départs à la retraite sur six ne sont pas remplacés ».

Par ailleurs, Nicole Marut pointe « le recours grandissant à des psychologues libéraux ou exerçant au sein d'associations ». « Ils interviennent à notre place dans les classes, notre corps à nous étant mis hors d'état de fonctionner », poursuit-elle, ajoutant que « le temps d'attente pour une consultation peut atteindre un mois dans un CMP (centre médico-psychologique) », ce qui « pousse les parents à amener leur enfant consulter un psychologue libéral ». Daniel Tramoni évoque ainsi le « danger de l'externalisation au privé des missions des psychologues de l'Éducation nationale ».

« TOUT LE MONDE EST UN PEU PSYCHOLOGUE »

« C'est aux enseignants désormais de se charger d'un tas de choses : tutorat, écoute de l'élève, élaboration de son projet d'orientation... On demande donc à des gens qui ne sont pas formés, dont ce n'est ni le métier ni la position, d'assumer le rôle du psychologue scolaire », reprend Catherine Remermier. En somme, « nos missions sont résumées à un travail pédagogique » dans le cadre duquel « on n'attend plus rien des copsy ». La secrétaire générale de l'Acop, Sylvie Amici, précise que « les enseignants sont de bonne volonté » mais « manquent d'un certain recul », une situation qui peut parfois aboutir à « accroître les inégalités ou à favoriser la stigmatisation de certains élèves ». « Les enseignants font ce qu'ils peuvent, ils traitent les choses de manière pédagogique mais cela donne des résultats très divers en matière d'orientation ou de méthodologie. C'est la psychologie du sens commun, où l'on pense que tout le monde est un peu psychologue », regrette Cathrine Remermier. Pour Nicole Marut de la SFP, « c'est la négation du métier ». Elle estime ainsi qu'il faut « croiser les regards dans une équipe pluridisciplinaire et avec pour seul objectif de lutter contre l'échec scolaire ».

Interrogée sur la création future de « lieux uniques » dédiés à la formation tout au long de la vie dans le cadre du service public d'orientation, Catherine Remermier explique que « les copsy refusent d'être absorbés par ces structures ». « Nous, notre travail c'est la prévention, pour éviter que les élèves sortent sans qualification. C'est notre pierre à l'édification d'une formation tout au long de la vie. »